

Arnaques, pièges, flou juridique, manque de précisions ou d'informations utiles : la vigilance est de mise sur internet car tous les moyens sont bons pour vendre... et la vente de documents n'échappe malheureusement pas à cette règle.

### Se tromper soi-même

En premier lieu, il s'agit de ne pas porter d'accusations à tort et à travers. Vous êtes en effet tout à fait susceptible de faire erreur dans votre achat. La question simple à se poser n'est autre que : « Est-ce que j'achète le bon produit ? ». Si vous vous apprêtez à acheter un livre numérique, la question ne se pose pas, elle s'impose : le site vendeur ne précisera peut-être pas si le format de l'eBook convient au matériel que vous utilisez pour le lire. Plusieurs formats existent sur le marché ( [ePub](#) et [PDF](#) sont les plus courants) et il se peut que certains ne soient pas compatibles avec votre liseuse. Avant tout achat, vérifiez donc quels sont les formats acceptés par votre liseuse électronique et visitez éventuellement un site comparateur des formats et de la compatibilité des équipements. Concernant l'achat de cours, fiches et devoirs scolaires ou universitaires, vous pouvez légitimement vous questionner sur différents points. Si le vendeur est un particulier, il est difficile de vous assurer de la qualité des documents vendus, à moins peut-être d'en demander un échantillon ? Autre angle de vue à considérer, celui de la propriété intellectuelle et de son respect : vous êtes bien sur un site marchand spécialisé garantissant la qualité des documents en vente, mais qui est l'auteur de ce cours de linguistique traitant de la dichotomie saussurienne ? L'étudiant qui a pris des notes pendant le cours ou bien l'enseignant à l'origine dudit cours ? Nombreux sont cependant les sites internet qui achètent et revendent des cours et devoirs, après avoir adopté une politique de propriété intellectuelle parfois controversable. Enfin, et c'est en réalité certainement la première question à se poser : quelle utilisation allez-vous faire du document que vous désirez acheter ? Car si ces sites de revente de cours font un commerce libre de documents, il faut savoir que les plagiaires sont généralement démasqués et sanctionnés par les enseignants. Pour ce qui est de l'achat de documents informatifs ou à caractère professionnel, convention collective,

[ppsps](#)

pour le BTP il faut savoir que la plus part sont téléchargeables gratuitement, souvent la version payante est une version papier imprimée par l'éditeur, le distributeur, soyez-donc vigilants.

### Être victime de tromperie

Certains cas de vente illégale de documents ont été clairement recensés sur internet, et pourtant ils perdurent. Ce type d'arnaque s'avère particulièrement difficile à contrer parce que

## Questions à se poser avant d'acheter un document sur internet

Écrit par Raphaël Richard

Mardi, 12 Août 2014 09:01 - Mis à jour Jeudi, 18 Août 2016 17:40

---

les sites impliqués jouent avec la législation afin de maintenir leurs activités. C'est le cas de certaines [arnaques immobilières](#), le plus simple pour les détecter étant leurs devis. Une entreprise réelle comme MGM réalisera des devis gratuits, qu'il s'agisse d'un projet de

[chalet à la montagne](#)

ou d'un

[appartement à Tignes](#)

. Les sociétés fictives elle, en revanche, demanderons des devis payant. Concrètement, certains individus malintentionnés profitent du manque d'information des internautes pour vendre des packs de documents qui sont en réalité téléchargeables gratuitement. En diffusant des messages commerciaux sur des pages de réseaux sociaux virtuels ou sur des sites dédiés, ils abusent de la mésinformation des internautes. Renseignez-vous et tenez-vous au courant des pièges liés aux achats de documents en ligne. Les formulaires Cerfa (dépendant du Centre d'enregistrement et de révision des formulaires administratifs), par exemple, sont téléchargeables gratuitement sur les sites officiels dédiés. Une règle à retenir : en France, la vente de formulaires administratifs gratuits est un délit. Pour signaler les arnaques sur internet : <https://www.internet-signalement.gouv.fr> Tout savoir sur le spam, le phishing, les arnaques sur internet :

<http://www.cnil.fr/documentation/fiches-pratiques/fiche/article/spam-phishing-arnaques-signaler-pour-agir> Vérifier la disponibilité et les conditions d'obtention de documents administratifs :

[www.service-public.fr/formulaires](http://www.service-public.fr/formulaires)